

Le Laboratoire d'Études Romanes (LER) réuni le lundi 20 janvier 2020 en assemblée générale, après avoir discuté du mouvement social en cours et des différents rapports préparatoires à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), tient à exprimer, pour les raisons suivantes, son rejet des réformes engagées, qui participent au démantèlement du service public et mettent en péril l'enseignement et la recherche publics.

a/ Les conséquences de la réforme des retraites seraient néfastes pour tous les chercheurs, en particulier les doctorants. Devant effectuer de longues études, confrontés de surcroît à la pénurie des postes de titulaires dans l'université et les instituts de recherche publics, ils entrent tardivement dans l'emploi et, de ce fait, se trouvent déjà affectés par l'allongement de la durée de cotisation (et la décote éventuelle). La réforme des retraites qu'envisage le gouvernement aggraverait cette situation et condamnerait tous les enseignants-chercheurs et chercheurs, comme les personnels administratifs, à une diminution très importante de leurs revenus.

b/ La réforme des retraites envisagée ne peut, dans cette perspective, que contribuer à réduire l'attractivité des métiers de l'enseignement et de la recherche, qui s'exercent déjà dans des conditions dégradées, contrairement à ce qui est souhaité par le rapport intitulé « Attractivité des emplois et des carrières ».

c/ Tant la réforme des retraites que l'éventuelle LPPR contribueront à renforcer les formes de précarité dans l'ESR (notamment du fait de l'extension de la contractualisation, des CDD et des CDI de projet).

d/ Le projet de « fusion » des corps de Maître de conférences et de Professeurs, présente dans les rapports de préparation de la LPPR, débouchera non pas sur un corps unique égalitaire des enseignants-chercheurs mais sur une diminution du nombre de postes de fonctionnaires stables et une distribution inégalitaire des moyens.

e/ Le refus de remettre en question les formes d'attribution et le montant du crédit impôt recherches (plus de 6 milliards par an) rend peu crédible toute annonce d'un effort budgétaire substantiel au bénéfice de l'ensemble de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) (et non à celui de certaines universités privilégiées et d'une toute petite fraction des enseignants-chercheurs). A terme seront ainsi renforcées la compétition, la concurrence, la recherche à court terme sur appels à projet et l'inégalité croissante entre les pôles universitaires.

f/ La préparation d'une attaque sans précédent contre le statut des enseignants-chercheurs avec la remise en cause des 192h eq TD annuelle, du fait de la fin de toute condition à la mise en place de la modulation de services et du remplacement de l'évaluation des services en termes d'heures par une évaluation en termes d'unités de crédit.

g/ L'affaiblissement programmé du CNU et du comité national du CNRS sont une atteinte claire au paritarisme et va dans le sens, comme dans toutes les instances de gouvernement des universités, d'une suprématie des nommé.e.s sur les élu.e.s.

Les membres du LER constatent la situation très préoccupante de l'université française et les dégradations constantes des conditions d'exercice de leur métier, du fait du sous-financement et du manque reconnu de postes d'EC et de personnels administratifs (BIATSS). Constat partagé d'ailleurs jusque dans les trois rapports préparatoires de la LPPR ! Les membres du LER demandent qu'il inspire une autre réforme renforçant le statut des chercheurs et des enseignants-chercheurs, les libertés académiques, le fonctionnement démocratique et paritaire des instances de tous les établissements d'enseignement supérieur (sapé par la loi LRU), l'égalité entre les territoires, le financement pérenne des laboratoires et des universités et la sauvegarde d'une recherche fondamentale détachée des obsessions de l'innovation et des classements internationaux.

Motion votée à l'unanimité, le 20 janvier 2020